



Numéro de Révision: 007.0

Date de sortie: 11/07/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

| | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|--------|
| Désignation de l'article: | 268 Threadlocker Stick | Numéro IDH: | 509183 |
| Type de produit: | Scellant anaérobie | numéro d'item | 37686 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Votre contact: | | |
| Henkel Canada Corporation | Téléphone: (905) 814-6511 | | |
| 2515 Meadowpine Boulevard | MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center | | |
| Mississauga, Ontario L5N 6C3 | 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC | | |
| | 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 | | |
| | Internet: www.henkelna.com | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|----------------------------|---------------------|
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |
| SENSIBILISATION DE LA PEAU | 1 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

| | |
|----------------------|---|
| Prévention: | Éviter de respirer les poussières ou les émanations. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. |
| Intervention: | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. |
| Stockage: | Non prescrit |
| Élimination: | Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux. |

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

Numéro IDH: 509183

Nom du produit: 268 Threadlocker Stick

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|--|-------------|----------|
| Diméthacrylate de polyglycol | 25852-47-5 | 30 - 40 |
| Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-2,1-éthanediyle) | 24448-20-2 | 20 - 30 |
| 2-Méthacryloxyethyl phenylurethane | 51727-47-0 | 10 - 20 |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | 112945-52-5 | 1 - 5 |
| 1,1-dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | 81-07-2 | 1 - 5 |
| Hydroperoxyde de cumène | 80-15-9 | 0.1 - 1 |
| Cumène | 98-82-8 | 0.1 - 1 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin. |
| Contact avec la peau: | Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Appeler un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. |
| Ingestion: | NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |
| Symptômes: | Voir la section 11. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié: | Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Une polymérisation non contrôlée peut se produire à température élevée, entraînant des explosions ou une rupture des contenants d'entreposage. |
| Produit ou gaz issus de la combustion: | Oxydes de soufre. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

| | |
|--|--|
| Mesures de protection de l'environnement: | Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau. |
|--|--|

Méthodes de nettoyage:

Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé. Consulter la section 8.

Stockage:

Pour un entreposage sans risque, entreposer à des températures égales ou inférieures à 38 °C (100.4 °F)
Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|--|--|--|---|-------|
| Diméthacrylate de polyglycol | Rien | Rien | Rien | Rien |
| Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-2,1-éthanediyle) | Rien | Rien | Rien | Rien |
| 2-Méthacryloxyethyl phenylurethane | Rien | Rien | Rien | Rien |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | 10 mg/m ³ TWA Poussière inhalable 3 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. | 20 MPPCF TWA 0.8 mg/m ³ TWA | Rien | Rien |
| 1,1-dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | Rien | Rien | Rien | Rien |
| Hydroperoxyde de cumène | Rien | Rien | 1 ppm (6 mg/m ³) TWA (PEAU) | Rien |
| Cumene | 50 ppm TWA | 50 ppm (245 mg/m ³) PEL (PEAU) | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants de butylcaoutchouc. Gants de polychloroprène. Les gants en caoutchouc naturel.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Etat physique: | Pâte |
| Couleur: | Rouge |
| Odeur: | Doux |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non applicable |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | Non disponible |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Gravité spécial: | 1.0687 |
| Densité de vapeur: | Non disponible |
| Point d'éclair: | Le produit est un solide. Vitesse de combustion : supérieure à 7 cm (2.8 po) |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Non disponible |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau: | Légère |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non disponible |
| Teneur VOC: | 7.8 %; 83.4 g/l Méthode EPA 24 |
| Viscosité: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Néant dans des conditions normales de traitement. La polymérisation peut se produire à une température élevée ou en présence de produits incompatibles. |
| Produits de décomposition dangereux: | Vapeurs organiques irritantes. Oxydes de soufre. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. |
| Produits incompatibles: | Des oxydants forts. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Températures élevées. Stockez loin des matériaux incompatibles. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. |
| Contact avec la peau: | Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. |
| Contact avec les yeux: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion: | Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s | Effet immédiat et retardé sur la santé. |
|--|---|--|
| Diméthacrylate de polyglycol | Rien | Allergène, Irritant |
| Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-2,1-éthanediyle) | Rien | Irritant, Allergène |
| 2-Méthacryloxyethyl phenylurethane | Rien | Irritant, Allergène |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Rien | Poussières nuisibles |
| 1,1-dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | Oral LD50 (Souris) = 17 g/kg | Aucun organe cible |
| Hydroperoxyde de cumène | Inhalation LC50 (Souris, 4 h) = 200 mg/l | Allergène, Système nerveux central, Corrosif, Irritant, Mutagène |
| Cumene | Oral LD50 (Rat) = 2.91 g/kg Oral LD50 (Rat) = 1,400 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 8000 ppm | Système nerveux central, Irritant, Poumon |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|--|--|------------------|--|
| Diméthacrylate de polyglycol | Non | Non | Non |
| Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-2,1-éthanediyle) | Non | Non | Non |
| 2-Méthacryloxyethyl phenylurethane | Non | Non | Non |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Non | Non | Non |
| 1,1-dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | Non | Non | Non |
| Hydroperoxyde de cumène | Non | Non | Non |
| Cumene | Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain | Groupe 2B | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Nom d'embarquement correct: | Non réglementé |
| Division: | Rien |
| Numéro d'identification: | Rien |
| Groupe d'emballage: | Rien |

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sheila Gines, Affaires Réglementaires Spécialiste

Date de sortie: 11/07/2016

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.